

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 AVRIL 2019

**Date de la convocation : 4 avril 2019**

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2019 des impôts directs locaux,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, **DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION.**

Ces taux d'imposition restent identiques depuis 2015.

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
**VOTE** les budgets primitifs 2019 qui s'équilibrent comme suit :

<b>BUDGETS</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Budget Commune</b>	414 582.36 €	576 004.00 €
<b>Lotissement des Vignes 4ème tranche</b>	26 893.77 €	26 898.77 €

## PARTICIPATION POUR LES ENFANTS SCOLARISES HORS COMMUNE

La commune de Segré-en-Anjou-Bleu prend en charge sur son budget l'avance de la totalité des frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés dans ses écoles publiques, à charge pour elle de récupérer auprès de chaque commune sa participation établie par l'Inspection de l'Éducation Nationale.

2 enfants de la commune fréquentent les écoles publiques de Segré-en-Anjou-Bleu en classe de maternelle.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les frais de fonctionnement pour un élève de maternel s'élèvent à 1 386.24 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ** de participer aux frais de scolarité des enfants fréquentant un établissement extérieur d'un montant de 2 772.48 € pour l'année 2018/2019.

## QUESTIONS DIVERSES

\*Aménagement du centre bourg : établissement d'un calendrier pour l'ensemble des opérations. Début des travaux courant septembre 2019.

\*Terrain multisports : les travaux ont commencé le 8 avril.